

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 15 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, M. FOURNIER, Y. DUMAS, W. DELAVENNE, L. JACQUEMET, Michèle GALLET, J. DIZERENS, G. MASRARI, C. TOWNSEND

Absents excusés : M. LAPTEVA, A. NEUSSER, A. BOUSSER, J. DAZIN, M. GIRIAT, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, M. CHALENDAR, H. GRANGE

Absents : D. GANNE, V. KRYCK,

Procurations: A. NEUSSER à G. MASRARI, A. BOUSSER à C. BIOLAY, J. DAZIN à S. MANFRINI, M. GIRIAT à C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. GRENIER à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à P. GUINOT, H. GRANGE à J. DIZERENS

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

### **3. Finances – Garantie d'emprunt en faveur de Dynacité pour l'acquisition en VEFA d'un logement collectif PSLA au 170 route de Genève à Ornex**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la demande d'une garantie d'emprunt de Dynacité, pour l'acquisition en VEFA d'un logement collectif PSLA pour un montant de 430 000€. L'emprunt sera contractualisé auprès du Crédit Coopératif.

#### **Caractéristiques financières du prêt :**

**Nature du concours :** Prêt Social de Location Accession (PSLA)

**Montant du concours :** 430 000 €uros (quatre cent trente mille €uros)

**Durée totale :** 5 ans dont 12 mois maximum de préfinancement

Il se décompose en 2 périodes successives une période dite "Période de préfinancement » ci-après suivie d'une période de remboursement des fonds mobilisés.

#### **Taux d'intérêt pour la période de préfinancement**

Le taux d'intérêt est variable. Il est indexé sur l'EURIBOR à 3 mois qui est le taux interbancaire offert en €uros pour un prêt d'une durée de 3 mois. Cet indice est publié par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne (FBE).

À cet indice de référence s'ajoute une marge fixe de **1,06 l'an**.

#### **Taux d'intérêt pour la période d'amortissement**

Le taux est indexé sur le Livret A (3,00 %) auquel il convient d'ajouter une marge de 1,00, soit au jour de la notification 4,00 %.

Le taux d'intérêt est révisé en fonction du taux de rémunération servi aux titulaires du Livret A qui constitue l'indice de référence et dont la valeur est à la date d'établissement du contrat 3,00 %.

**La garantie de la commune d'Ornex**, à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, au titre du prêt et conformément aux conditions générales du présent contrat, sans renonciation aux bénéfices de division et de discussion.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % au profit de Dynacité pour un prêt de 430 000 € contracté par l'emprunteur auprès du Crédit coopératif.
- **S'ENGAGE** sur la notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- **DIT** que Ledit contrat de prêt susvisé est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Fait à Ornex, le 19 février 2024

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 20 février 2024  
Affiché le : 20 février 2024

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Olivier GUICHARD